



## Que veut dire sortir de l'indivision

Par **Chacha07**, le **07/04/2019** à **14:20**

Je suis propriétaire d'une maison. Mon mari est décédé en 2004. Nous avons fait une donation au dernier vivant. Mon mari a eu une fille d'un premier mariage. Aujourd'hui je souhaite vendre mais ma belle-fille ne répond pas au courrier de mon notaire.

Que puis-je faire pour vendre ma maison ?????

**Bonjour,**

**Les formules de politesse telles que "bonjour" ou "merci" sont obligatoires sur ce forum comme sur les autres...**

**Merci pour votre attention.**

Par **youris**, le **07/04/2019** à **20:57**

bonjour,

ce n'est pas votre maison au sens que vous n'en possédez pas la totalité, vous avez ainsi que la fille de votre mari des droits indivis dans ce bien.

pour vendre un bien en indivision malgré le silence ou le refus d'un indivisaire, vous devez demander au TGI l'autorisation de vendre .

salutations